

COMPTE RENDU DU 12 MAI 2022

Le douze mai deux mille vingt-deux, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Céline MAZOT, Bernard GONIN, Arnaud CHAUDIERE, Gilles REBRION, Fabienne MANON, Christiane FUZIER, Sébastien ARNAUD, Audrey RIGARD, Cédric GERMAIN, Julien RITTER, Laure CATINON.

Absents excusés : Gilles LEHMANN donne pouvoir à Bernard GONIN, Jean-Baptiste VILLETON donne pouvoir à Sébastien ARNAUD

Secrétaire de séance : Arnaud CHAUDIERE

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

1. Local sel de déneigement (Délibération 2022.05.01)

Monsieur le Maire fait part d'une réunion qui s'est tenue avec les communes de Chassignieu et Valencogne concernant le projet du local de sel pour le déneigement. Ce dernier sera construit sur le terrain de la commune de Chélieu où se situe la carrière.

Il convient de délibérer pour que le permis soit déposé. **Adopté à l'unanimité**

2. Terrain Métrailler

Il est évoqué une servitude de passage tous réseaux grevant le lot A qui pourrait rebuter un futur investisseur. Les légataires semblent tout à fait disposés à lever cette servitude.

La commune a reçu une nouvelle proposition d'achat des lots A et B de la part de MM Bertelot Jean-Yves et Morel Corentin. Le conseil, à l'unanimité autorise M le Maire à signer tous les documents pour effectuer cette vente au prix de 70 euros TTC en incluant dans le compromis et l'acte de vente un pacte de préférence avec une clause antispéculative (Délibération N° 2022-05-02).

3. Projets Aire de Jeux

Il est fait part de la réception de plusieurs devis concernant le citypark et une proposition de AlpEtudes pour le dossier du pumptrack.

Ce dernier devis est validé pour la maîtrise d'œuvre à savoir 5 880.00 € TTC.

4. Achat terrain (Délibération N° 2022-05-03)

Monsieur le Maire fait part du projet de la construction d'un réservoir à incendie situé à Le Clos.

Pour réaliser cette réserve il convient d'acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 114 m² provenant du détachement de la parcelle D610 appartenant à l'indivision COLLIAT.

Monsieur le Maire propose le prix de 200 €. **Adopté à l'unanimité**

5. Budget Métrailler (Délibération N° 2022-05-04 et 2022-05-05)

Il convient de délibérer pour une décision modificative. **Adopté à l'unanimité**

6. Voirie

Il est fait part de la proposition d'un autoentrepreneur domicilié sur la commune, M Marey Christophe, pour effectuer divers petits entretiens de voirie pour un tarif de 30 €/ heure. Avis favorable du conseil.

7. Divers

Une formation du personnel de la cantine et un personnel de la commune de St Ondras aura lieu le 07 Septembre 2022.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 23 juin 2022 à 20h30